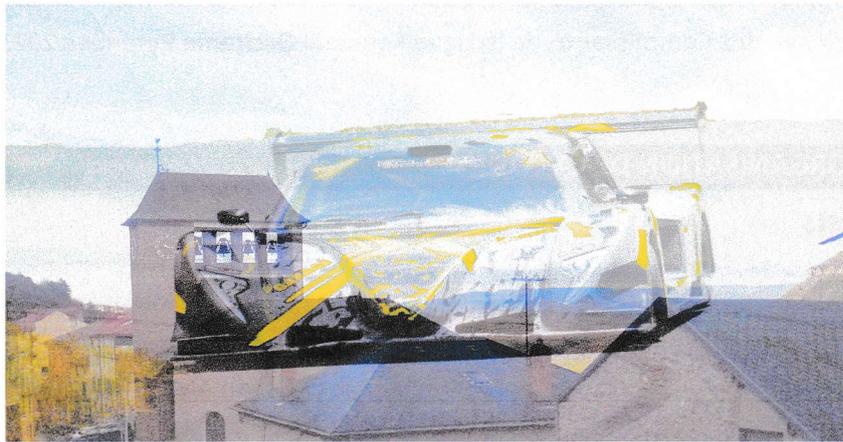


3^{ème} Course de Côte Régionale de ROQUEFORT

13 ET 14 mai 2023

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE



*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.
Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.
Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SUD AVEYRON

Organise le 13 et 14 mai 2023

Sous le patronage de l'Association Sportive Automobile Sud Aveyron

Une compétition automobile régionale dénommée :

3^{ème} Course de Côte Régionale de Roquefort

Cette compétition compte pour : La Coupe de France de la Montagne 2023 - Coef : 1.

Le Championnat de la Ligue Régionale **Occitanie Pyrénées** de la montagne **2023**.

Le Challenge des Commissaires de la Ligue Régionale **Occitanie Pyrénées 2023**.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Pyrénées sous le numéro :

en date du ,

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro :

en date du

Comité d'organisation : ASA Sud-Aveyron

Président : Marc AMICO

Adresse : Le Combalou - 6, avenue de Moussac – Lauras 12250 ROQUEFORT sur SOULZON

Téléphone : 06 83 32 04 60 - Mail : asasudaveyron@orange.fr

Organisateur technique

ASA SUD AVEYRON

Président : Marc AMICO

Adresse : Le Combalou - 6, avenue de Moussac - Lauras

12250 ROQUEFORT sur SOULZON

Téléphone : 06 83 32 04 60 - Mail : asasudaveyron@orange.fr

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne **2023** (Coef. 1).
- Le Championnat La Ligue Régional **Occitanie Pyrénées** de la montagne **2023**.
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Régional **Occitanie Pyrénées 2023**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Marcel CABROL	Licence n°14590/0915
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mr Lionel CALAGE. Mr Christian AMBLARD	Licence n°6734/0906 Licence n°198960/0906
Directeur de Course	Mr Yves ESCLOUPE	Licence n°76046 /0903
Directeur de Course Adjoint	Mr Lyonel JACOUTOT	Licence n°170447/0906
Médecin responsable	M (en attente réponse)	
Commissaires Techniques	Mr André FOURMENT Mr Alain FARNIERE	Licence n°6222/0907 Licence n°64948/0901
Commissaire Technique Stagiaire	Mr Simon NUNES DA SILVA	Licence n°297654/0906
Chargé de la mise en place des moyens	M. (en attente réponse)	Licence n°_____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr Philippe BADOU.	Licence n°27999/0906
Chargé des Commissaires de route	Mr Julien CHOISIT	Licence n°297541/0906
Chronométrateurs	Mme Danielle BONNEVILLE. Mr Jean Louis ALLE Mr Kévin LABAUME	Licence n°15301/0904 Licence n°2267/0805 Licence n°250256/0805
Classements	M(en attente réponse)	
Chargé de presse	Mr Christophe BREFUEL	Licence n°224849/0906

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 09 mai 2023 à minuit** .

Publication de la liste des engagés le **jeudi 11 mai 2023** .

Vérifications administratives le: **samedi 13 mai 2023 de 15h00 à 18h45** et le **dimanche 14 mai 2023 de 07 heures à 08h00, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.**

Vérifications techniques le : **samedi 13 mai 2023 de 15h00 15 à 19h00** et le **dimanche 14 mai 2023 de 07h15 à 08h15 devant l'Office de Tourisme de ROQUEFORT SUR SOULZON**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **dimanche 14 mai 2023 à 08h25.**

Briefing des commissaires le **dimanche 14 mai 2023 à 08h00** (ligne de départ)

Essais non chronométrés le **dimanche 14 mai 2023 de 08h30 à 09h15**.

Essais chronométrés le **dimanche 14 mai 2023 de 09h30 à 12h00**.

Briefing des pilotes par écrit le **samedi 13 mai et dimanche 14 mai 2023 lors des vérifications administratives**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **dimanche 14 mai 2023 à 12h45**.

Course

Le dimanche 14 mai 2023 après les concurrents VHC

- **1^{ère} montée : 14h à 15h**

- **2^{ème} montée : 15h15 à 16h15**

- **3^{ème} montée : 16h30 à 17h30**

Une 4^{ème} montée est susceptible d'être organisée à la discrétion du Directeur de Course selon l'horaire

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : le **dimanche 14 mai 2023** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Podium et remise des prix le **dimanche 14 mai 2023 à 18h30**, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.

Les concurrents pourront retirer leur prix et les chèques correspondants à la remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **samedi 13 mai 2023 à 18h45**, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **samedi 13 mai 2023 de 15h00 à 18h45** et le **dimanche 14 mai 2023 de 07 heures à 08h00**, salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.

Vérifications techniques le **samedi 13 mai 2023 de 15h00 15 à 19h00** et le **dimanche 14 mai 2023 de 07h15 à 08h15** devant l'Office de Tourisme de ROQUEFORT SUR SOULZON

Tout concurrent souhaitant se présenter aux vérifications administratives et techniques le dimanche 14 mai 2023 sera prié de le signaler, au plus tôt, auprès de l'organisateur sur sa feuille d'engagement, ou par téléphone : 06 19 49 24 30

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : **Carrosserie DE LAUMIÈRE - 12490 Saint-Rome de Cernon**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique .

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 14 mai 2023 à 08h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **dimanche 14 mai 2023 à 08h30**.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M. Lyonnell JACOUTOT -Résidence du Bois - Avenue des Pins - 12490 SAINT-ROME DE CERNON

jusqu'au **mardi 09 mai 2023 à minuit** .

Les droits d'engagement sont fixés à 310 €, réduits à 160 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement

Les chèques devront être établis à l'ordre de : ASA Sud-Aveyron.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 75, VHC compris.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par 2 conducteurs

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) Fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de ROQUEFORT se situe sur la commune de ROQUEFORT SUR SOULZON (12250)

La course se déroulera en 3 montées. . (4ème montée à la discrétion du Directeur de Course)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du village de LAURAS en direction de ROQUEFORT SUR SOULZON (D23)

Arrivée : **230 mètres avant l'entrée dans le village de ROQUEFORT SUR SOULZON (D23)**

Pente moyenne : **4 %**

Longueur du parcours : **1800 mètres**

Modalités de retour au départ : par la route de course en convoie

Parc de départ (lieu) : *Parking de la salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.*

Parc d'arrivée (lieu) : *Parking de la salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.*

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait en convoie par la route de course (D23) à partir du parc d'assistance de ROQUEFORT SUR SOULZON jusqu'à LAURAS.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : D23 et chemin du Méderic à LAURAS

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés parking de la salle des fêtes à ROQUEFORT SUR SOULZON.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le samedi 13 mai 2023

Les remorques devront être garées à.....

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la salle des fêtes à ROQUEFORT SUR SOULZON.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.....
- pendant les essais et la course au parc départ : salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON.....
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :
salle des fêtes de ROQUEFORT SUR SOULZON le samedi 13 mai 2023 de 15h00 à 19h00 et le dimanche
14 mai 2023 de 08h30 à 18h30.

Téléphone permanence n° 06 11 55 10 45 (Lionel CALAGE)

Centre de secours le plus proche :

Lieu : ROQUEFORT SUR SOULZON Téléphone n° 18 ou 112

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) **en complément du briefing écrit et si nécessaire**
aura lieu : **le dimanche 14 mai 2023 à 12h15 au parc arrivée**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

Le classement s'effectuera sur **la meilleure montée de course.**

Les classements officiels provisoires seront affichés au Parc Fermé

Le dimanche 14 mai 2023 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé et seront établis de la
façon suivante :

- 1 Classement Général.
- 1 Classement Général Féminin.
- 1 Classement pour chacun des groupes.
- 1 Classement pour chacune des classes.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 juin 2023 à 18h30.

Les prix en espèces et les coupes sont non cumulables.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Scratch	Groupe si + de 3 partants	Classe 12 partants et +	Classe de 8 à 11 partants	Classe de 4 à 7 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminin si au moins 3 partantes
1er	300 €	120 €	160 €	160 €	140 €	70 €	100 €
2ème	200 €	70 €	130 €	90 €	80 €		
3ème	170 €		90 €	60 €			
4ème	120 €		70 €				

